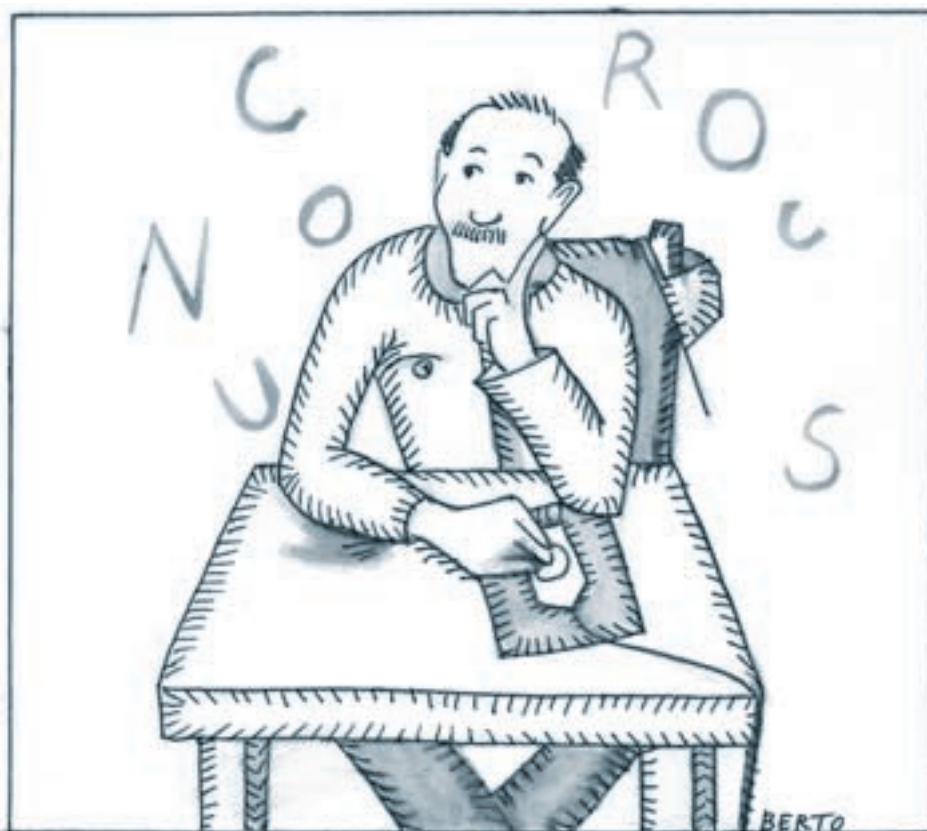


fribourg2004

Publication de la *Constituante* distribuée à tous les ménages du canton
Grand-Rue 58 - Case postale 30 - 1702 Fribourg - Tél. 026 305 23 70 - Fax 026 305 23 71 - constituante@fr.ch - www.fr.ch/constituante



CONCOURS

pp. 2-3



Un canton qui bouge

“Un canton qui bouge”: c’est le slogan que portaient les constituant-e-s courant le Morat-Fribourg 2001. C’est aussi une réalité, personifiée par la Constituante.

Elue en l’an 2000, cette assemblée de 130 membres a pour mission d’élaborer une nouvelle Constitution cantonale. Donc de donner des orientations aux lois fribourgeoises pour un bon bout du XXI^e siècle. Cette charte est bien sûr trop importante pour ne pas être soumise au vote du peuple: ce sera fait, en principe, en mars 2004.

Voulons-nous que Fribourg joue un rôle actif pour la cohésion nationale et la compréhension entre les communautés linguistiques ? Les enfants d’une zone bilingue pourront-ils être scolarisés dans la langue de leur choix ? A défaut d’assurance maternité fédérale, le canton va-t-il en offrir une à ses femmes ? Les allocations familiales doivent-elles être augmentées et étendues à tous les parents, y compris les indépendants ? C’est à ce genre de questions que la Constituante devra répondre durant le premier semestre 2002.

Les commissions thématiques présentent de nombreuses propositions innovatrices, telles que la réduction du nombre de députés de 130 à 100, la création d’un Conseil supérieur de la magistrature chargé de surveiller la justice, etc.

Au terme des débats en séance plénière, une vaste procédure de consultation sera menée durant le deuxième semestre 2002.

Pour l’heure, nous vous proposons d’aider les constituant-e-s à rédiger le préambule de la nouvelle Constitution. Tournez la page et prenez part au concours. Histoire de montrer ce que les Fribourgeois-e-s de naissance ou d’adoption ont dans le cœur et dans la tête. Ou comment et pourquoi ce canton bouge...

Katharina Hürlimann
Présidente de la Constituante

Antoine Geinoz
Secrétaire général

Concours de création du préambule

Le préambule est la "porte d'entrée" d'une Constitution. Il indique ce qui motive un peuple à la vie commune, ce qui va guider le choix de ses règles et ce qu'il veut pour l'avenir. C'est donc l'endroit idéal pour associer les Fribourgeois-e-s à l'élaboration de leur nouvelle Constitution.

La Constituante lance un concours de création du préambule, ouvert à tous les habitant-e-s du canton de Fribourg. C'est aussi l'occasion d'impliquer celles et ceux qui n'ont pas ou pas encore le droit de vote. Bienvenue à chacune et chacun dans cet exercice de création civique !

Les règles du concours sont les suivantes:

Participants	toute personne et tout groupe (association, classe d'école, etc.) domiciliés dans le canton de Fribourg.
Manière de procéder	remplir le bulletin de participation ci-contre, accompagné au besoin d'une deuxième feuille; l'adresser à <i>Constituante, concours préambule, CP 30, 1702 Fribourg</i> .
Traduction	les textes proposés dans les deux langues officielles du canton seront les bienvenus; les autres seront traduits selon les besoins.
Dessins	les participants qui le souhaitent – en particulier les enfants – peuvent s'exprimer par le dessin. Les dessins sont présentés sur feuille A4 ; ils pourront être réduits par la suite.
Délai	28 février 2002.
Jury	9 membres représentant le Bureau de la Constituante, la Commission 1 (chargée des principes fondamentaux) et le Secrétariat.
Critères	<ul style="list-style-type: none"> ✓ originalité, créativité ✓ qualité de la langue ✓ reflet de la situation du canton au début du XXI^e siècle ✓ prise en compte de l'avenir
Prix	<ul style="list-style-type: none"> ✓ entrées «premiers visiteurs d'Expo.02» (15 mai 2002) ✓ cartes journalières de ski à Moléson et Charmey ✓ bons TPF ...
Publication	les meilleurs projets de chaque catégorie seront publiés.
Suite	les textes et les dessins sélectionnés par le jury seront soumis à la Constituante. Celle-ci n'est toutefois pas liée par les résultats du concours et adoptera librement le préambule du projet de Constitution à soumettre au peuple.

D'autres renseignements ou documents utiles peuvent être obtenus au

Secrétariat de la Constituante
Grand-Rue 58
CP 30
1702 Fribourg
tél. 026/305 23 70
e-mail constituante@fr.ch

ou sur le site Internet
www.fr.ch/constituante

A titre d'exemples...

Constitution fédérale de la Confédération suisse (du 18 avril 1999)

*Au nom de Dieu Tout-Puissant !
Le peuple et les cantons suisses,
Conscients de leur responsabilité envers la Création,
Résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie,
l'Indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,
Déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité,
Conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures,
Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être des plus faibles de ses membres,
Arrêtent la Constitution que voici:*

Canton de Neuchâtel (25 avril 2000)

*Le peuple du canton de Neuchâtel,
conscient de ses responsabilités à l'égard de la personne humaine, de la communauté, de l'environnement naturel et des générations futures,
respectueux de la diversité des cultures et des régions,
soucieux d'assurer, autant qu'il dépend de lui, la liberté, la justice, la paix et la prospérité dans un ordre démocratique et d'aménager une collectivité vivante, unie, solidaire et ouverte au monde,
se donne la Constitution qui suit:*

Canton de Vaud (avant-projet de juin 2001)

*Pour favoriser l'épanouissement de chacun dans une société harmonieuse qui
Respecte la Création comme berceau des générations à venir,
Soit ouverte au monde et s'y sente unie,
Mesure sa force au soin qu'elle prend du plus faible de ses membres,
Et conçoit l'Etat comme l'expression de sa volonté,
le peuple du Canton de Vaud se donne la Constitution suivante:*